

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Un dispositif souple et adaptatif, à la main des professionnels de santé qui veulent se constituer en communauté.

L'objectif est de travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé.



Par principe, la création des CPTS émane des professionnels de santé. Sur la base des projets des équipes et communautés, une contractualisation est organisée avec les ARS, en cohérence avec les diagnostics réalisés par les conseils territoriaux de santé.

Le nombre et la nature des professionnels concernés varient sur le terrain pour s'adapter aux besoins de la population et au projet porté par ces communautés. Leur périmètre d'action peut évoluer dans le temps. A la différence des Equipes de Soins Primaires (ESP), il s'agit d'une approche populationnelle c'est-à-dire que la réponse apportée s'inscrit dans une dimension qui peut amener les professionnels à sortir du cadre de leur exercice et de leur patientèle habituelle.

Un dispositif de coordination des soins qui permet :

- **De valoriser l'existant et d'organiser un parcours de soins spécifique tout en soutenant l'organisation des médecins libéraux,**
- **D'élargir l'offre, d'améliorer l'accès et les parcours de soins à travers une démarche partenariale.**

Les avantages :

- Initiative libérale avant tout
- Permet de récupérer du temps médical en limitant les tâches administratives
- Compétences reconnues, exercice facilité (situations complexes)
- Soutient l'organisation territoriale des libéraux avec une structure ouverte et évolutive dans le temps
- Pas de norme pour le statut juridique
- Financement possible par l'ARS (FIR) et par la CPAM (forfait structure)

Les points de vigilance :

- Investissement important lors de la formalisation du projet



Vous **INFORMER** sur les modalités de mise en œuvre du dispositif

Vous **AIDER** à la formalisation d'un projet de santé

Vous **ACCOMPAGNER** sur la démarche de contractualisation avec l'ARS

Contact : Jonathan PLANTROU
jplantrou@urpslrmp.org